Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260605-55_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à, vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 1er juin 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, LE MAOUT Christophe, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membre excusée : JEGOU Christelle ;

Membres non excusés : LOZAC'H Christophe, LE GUYADER Myriam ;

Procuration :
Madame Christelle JÉGOU a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Monsieur LE MAOUT Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 55/2026 :
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2026

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance de la proposition de procès-verbal de la réunion du 5 mai 2026 et à formuler toutes remarques s'il en est.

Si aucun élu n'a de remarque à formuler sur sa rédaction, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la proposition de procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2026.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Christophe LE MAOUT